

*Pêcheries*

dière devrait écoper d'une amende beaucoup plus forte, en plus d'être passible d'emprisonnement et de la confiscation de son équipement. A mon avis, c'est un peu comme le petit trafiquant de marijuana ou de drogue et son fournisseur. On a peine à juger qui des deux fait le plus de tort.

Jusqu'à maintenant, l'amende maximale prévue contre le braconnier était de \$1,000. On connaît cependant, preuves à l'appui, des cas où le braconnier a été condamné à une amende de \$500 même s'il avait vendu sa capture \$1,000. Voilà qui prouve que le crime est payant dans certains cas.

Ce qui m'inquiète le plus dans le cas du braconnier, ce n'est pas qu'il capture illégalement des poissons, mais c'est qu'il détruit une ressource qui met très longtemps à se rétablir. Une forte proportion des 500,000 saumons qui sont capturés le sont illégalement en route vers les frayères. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de jeunes saumons qui en proviendront le printemps suivant.

Si on continue ainsi d'année en année à intercepter illégalement les saumons en route vers les frayères, tous les rêves du ministre des Pêcheries d'accroître la réserve des saumons et d'assurer à nos enfants et petits-enfants le plaisir et l'émerveillement que l'on ressent à les observer seront réduits à néant.

Par appât du gain, pour faire un ou cinq dollars, on détruit une espèce unique au monde. Le saumon est un des animaux les plus typiques du Canada, et peu de mammifères, d'oiseaux ou de poissons rivalisent avec lui sur ce plan. Les autochtones de la côte ouest le considèrent comme un être surnaturel, en raison de la force et de la résistance qu'il lui faut pour atteindre les frayères. Pour remonter sur d'aussi grandes distances et franchir d'importantes différences de niveau, il faut une puissance qui tient presque du miracle. Veillons à ce que le frai continue de s'effectuer et que le saumon remonte chaque année.

Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) a fait part des inquiétudes suscitées chez les pêcheurs de la côte ouest par certains événements récents. Je parle uniquement de la côte ouest, non pas que je cherche à y restreindre le sujet, mais simplement parce que c'est la région que je connais le mieux.

Comme l'a dit le député d'Esquimalt-Saanich, on s'inquiète du régime du double permis. En réponse au député de Coast Chilcotin (M. Pearsall), le ministre a affirmé qu'il y aurait un moratoire d'un an, que le nouveau système ne serait pas appliqué en 1977. Il a ajouté qu'outre le système du double permis pour la pêche intérieure et extérieure, il reconsidérera toute la question des permis en soi et qu'il se penchera sur la question de la pêche bivalente, celle des bateaux mixtes pêchant au filet flottant et au chalut, et du passage d'un type d'agrès à l'autre.

Un des principaux bienfaits que le ministre pourrait apporter à la pêche de la côte de l'Ouest, c'est la création d'un conseil consultatif de la pêche dont il a parlé dans les Maritimes il y a quelque mois. J'espère qu'il y en aura un pour chaque côte, et peut-être un troisième pour la pêche en eau douce au Manitoba, en Saskatchewan et ailleurs.

Sur la côte ouest, nous avons des pêcheurs qui sont syndiqués, des pêcheurs sportifs, des pêcheurs au chalut, au filet flottant, à la senne et la Fraternité des pêcheurs indiens. On y trouve donc beaucoup d'équipement de pêche, et il s'y fait beaucoup de pêche. Ces pêcheurs, y compris les sportifs, aimeraient bien voir un conseil consultatif, qui leur permettrait

de s'asseoir et de discuter de la politique des pêcheries avec les fonctionnaires du ministère à Vancouver, à Nanaimo ou ailleurs.

Bien des pêcheurs estiment que le ministère prend ses décisions dans sa tour d'ivoire, du haut de sa grandeur. Je sais que ce n'est pas vrai. D'autre part, si nous voulons que les pêcheurs sentent qu'ils font partie du système, il faudrait des consultations tous les trois ou quatre mois. Ils seraient beaucoup plus heureux s'ils savaient ce qui se passe. Ils estimeraient avoir au moins un rôle consultatif dans la prise de décisions et je crois que, de la sorte, les mesures de l'honorable représentant seraient chaudement applaudies.

● (2050)

J'ai commencé en disant que le ministre était déjà très populaire auprès des pêcheurs et je tiens à faire en sorte qu'il le soit encore davantage. Je pense que les modifications qu'il nous a proposées sont dans l'intérêt des pêcheurs, et qu'elles recueilleront l'appui de tous les députés.

**M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot):** Monsieur l'Orateur, je pense que la forme définitive du bill C-38 devra lui être donnée en comité permanent et, personnellement, j'ai hâte qu'il lui soit renvoyé. Par conséquent, je serai bref et m'en tiendrai à deux courtes remarques.

Les modifications proposées sont à l'étude depuis longtemps, si mes renseignements sont exacts. Je me joins au député de South Shore (M. Crouse) pour déplorer ce délai. Je pensais tout d'abord que le délai apporté aux première et deuxième lectures était dû à ce que les projets de modifications devaient être étudiés par les hommes et femmes des provinces sur qui leur mise en vigueur aurait de grandes conséquences. Si je le pensais, c'est que lorsque je suis allé en Colombie-Britannique au mois d'août dernier les fonctionnaires chargés de l'application de la loi avaient déjà en main les projets de modifications. Il me semblait que ce délai s'en trouvait justifié car je suis tout acquis à ce genre de consultations et il est bon, à mon avis, que les fonctionnaires des services locaux aient la possibilité d'étudier les projets du gouvernement. Cependant, lors d'une visite que j'ai faite récemment dans les provinces de l'Atlantique, j'ai été déçu de constater que les services locaux de ces provinces n'avaient jamais entendu parler de ces modifications, ce qui m'a beaucoup dérouté.

Sans vouloir me faire le champion de la cause de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick ou de Terre-Neuve, il me semble que si les fonctionnaires provinciaux de Colombie-Britannique ont eu l'occasion, dès août 1976 et peut-être même avant, de donner leur point de vue sur ces modifications, leurs collègues des autres provinces devraient avoir la même possibilité. Et si celle-ci a pu ne pas être offerte à toutes les provinces—j'ai bien dit «a pu» car il est possible que mes renseignements ne soient pas exacts—je trouve le fait assez troublant. De toutes les mesures, il me semble que celle-ci devrait faire l'objet d'une consultation, car dans bien des cas, elle sera appliquée par des fonctionnaires provinciaux.

Le ministre a parlé de la réunion qui aura lieu la première semaine de juin. Je pense que le nom officiel de ce groupe est le conseil des ministres des Ressources et de l'Environnement. Dans son discours d'introduction, le ministre a fait savoir qu'il avait déjà eu certaines réponses écrites de ses collègues provinciaux, qui lui ont déjà exprimé leurs réserves sur certaines parties de cette mesure. Sauf erreur, les membres de ce conseil